

## LA DEMANDÉ ÉNERGÉTIQUE GLOBALE

Le taux annuel de croissance de la demande d'énergie primaire totale au Canada s'établit, selon les estimations, à 1,9 % d'ici à 1990. L'importance proportionnelle de chaque type d'énergie dans la demande intérieure totale changera alors radicalement. La part du pétrole qui est actuellement de 43 %, déclinera à 27 % d'ici à 1990, tandis que la part d'autres sources augmentera. Le gaz naturel passera de 18 à 23 % de la consommation, l'électricité de 28 à 32 % et les énergies renouvelables (à l'exclusion de l'hydro-électricité) de 3,1 à 6 %.

## LES RECETTES DES GOUVERNEMENTS

Dans le cadre établi par le Programme énergétique national, toutes les provinces productrices verront croître leurs revenus provenant du pétrole et du gaz. Le niveau exact de ces revenus dépendra de facteurs comme le volume d'exportation du gaz et le prix international du pétrole. Le gouvernement du Canada a établi des projections de revenus fondées sur la prémisse que les prix internationaux du pétrole n'augmenteront pas de manière spectaculaire, comme cela a été le cas, par exemple, en 1979. Ces projections supposent également que les volumes exportés seront nettement au-dessous des niveaux autorisés.

Selon ces projections, la Saskatchewan devrait recevoir \$3,2 milliards au cours de la période 1980-1983 et la Colombie-Britannique \$3,6 milliards. Les revenus de l'Alberta devraient être de \$31,2 milliards, soit près de dix fois les revenus de la Saskatchewan et neuf fois ceux de la Colombie-Britannique. Si l'on tient compte des \$2 milliards destinés en 1980-1983 au Fonds de développement de l'Ouest, les provinces de l'Ouest obtiendront près de \$40 milliards dans le cadre du Programme. Ces chiffres pourraient évidemment être plus élevés, si les prix ou les volumes s'avèrent plus élevés qu'on ne le projette actuellement.

Le Programme énergétique national procure au gouvernement du Canada une plus grande part des revenus du pétrole et du gaz. Il entraîne également

une amélioration majeure dans la position fiscale du gouvernement en transposant une proportion croissante du fardeau des coûts du pétrole importé du contribuable au consommateur de pétrole. Le prélèvement d'indemnisations pétrolières procurera environ \$10 milliards au gouvernement du Canada à cette fin.

Le gouvernement du Canada obtiendra, estime-t-on, \$24 milliards de revenus du pétrole brut et du gaz, au cours des quatre années qui s'échelonnent de 1980 à 1983. Le Programme énergétique national implique des dépenses énergétiques de \$11,6 milliards au cours de la même période. Toujours au cours de la même période, le Fonds de développement de l'Ouest coûtera \$2 milliards supplémentaires. En plus, le gouvernement paiera environ \$3,3 milliards en subsides pour les coûts du pétrole importé qui ne seront pas couverts par le prélèvement d'indemnisations pétrolières.

Le gouvernement du Canada versera aux provinces, au titre du programme de péréquation, \$5 milliards de ses recettes tirées des ressources. Plus de \$21,9 milliards, soit au delà de 90 % des recettes, seront consacrés à des mesures résultant du Programme énergétique national. Les autres \$2,1 milliards serviront à appuyer le programme économique général du gouvernement.

## LES CONSOMMATEURS

Dans le cadre du Programme énergétique national, les prix du pétrole et du gaz naturel seront plus élevés. Cependant, ils seront inférieurs à ceux qui auraient découlé d'une politique établissant un lien entre les prix intérieurs et les prix mondiaux du pétrole.

En 1980, un consommateur canadien moyen dépensera près de \$1 375 pour l'essence et l'huile à chauffage. Si les prix intérieurs devaient atteindre le niveau international, cette facture reviendrait à quelque \$3 700 au consommateur en 1984. En vertu du Programme énergétique national, elle se montera à près de \$2 520 en 1984, soit \$1 180 de